



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022**

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BERTHET

**Membres présents** : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir** : 5

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD  
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

**Membres absents**: 3

Mme Valérie BOULARD, Mme Linda TABTE, M. Fatih DEMIRAY

**Délibération n°20221006DEL5**

**VIE ASSOCIATIVE**

**Association Centre Social et Culturel Gérard Philippe - CSCGP - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2022 et attribution de subventions Contrat Territorial Global pour l'année en cours**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG introduit un nouveau mode de financement que sont les Bonus territoire qui viennent remplacer la Prestation de Services Enfance Jeunesse (PSEJ) versée auparavant dans le cadre du CEJ. Historiquement la CAF versait la PSEJ aux collectivités qui la reversaient ensuite aux structures au travers de leurs subventions.

La mise en place des Bonus territoire s'accompagne de deux changements majeurs :

- ils seront versés par la Caf directement aux structures gestionnaires d'accueils de loisirs, crèches, Relais Assistantes Maternelles, Lieu d'Accueil Enfant Parent (versement du 70 % de la somme annuelle au dernier trimestre 2022, et le solde au premier semestre 2023),
- ils seront calculés au prorata de l'offre de service, créant des écarts avec la PSEJ pour certaines structures.

Par délibération n° 20220203DEL15 du 3 février 2022, le Conseil Municipal de Bron a autorisé la signature de la convention d'objectifs entre la Commune de Bron et le Centre Social et Culturel Gérard Philipe, pour soutenir dans le cadre de la CTG les projets axés sur l'accueil des jeunes enfants dans les structures EAJE et l'accueil de loisirs pour les enfants et les jeunes.

Il était indiqué à l'article 4.1.1 de la convention mentionnée que les montants maximaux étaient des montants provisoires devant être revus à la hausse ou à la baisse, selon les résultats du nouveau dispositif prévu par la CTG.

La CAF ayant a notifié au mois de juillet à la structure les bonus territoire suivants, la subvention définitive accordée par la Commune doit donc être adaptée en conséquence :

Projet CTG	Total subvention prévisionnelle ville 2022	Bonus territoire CTG définitif CAF*	Total subvention définitive ville 2022	Solde restant à verser ou à restituer par la structure (si négatif)
<b>Accueil de loisirs - Volet jeunesse</b>	279 500,00 €	31 885,09 €	247 614,91 €	38 214,91 €
<b>Poste coordinateur jeunesse 6-16 ans</b>	10 705,00 €	0 €	10 705,00 €	2 905 €
<b>EAJE - Volet petite enfance</b>	233 500,00 €	81 907,44 €	151 592,56 €	-23 307,44 €
<i>dont la crèche Les copains d'abord</i>	227 165,42 €	34 360,20 €	151 572,98 €	
<i>dont la crèche L'émerville</i>		41 232,24 €		
<i>LAEP Oasis</i>	6 334,58 €	6 315,00 €	19,58 €	
<b>TOTAL</b>	<b>523 705,00 €</b>	<b>113 792,53 €</b>	<b>409 912,47 €</b>	<b>17 812,47 €</b>

\*Bonus territoire versé directement aux structures par la CAF

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2022, selon l'annexe ci-jointe.

Pour l'année 2022 la Ville contribue financièrement aux projets du Centre Social et Culturel Gérard Philipe pour un montant maximal de 873 462,47 €.

Le détail des subventions accordées au Centre Social et Culturel Gérard Philipe est le suivant :

<b>Pour le fonctionnement du centre social : 290 200 €</b>
<b>Dans le cadre du Contrat de Ville : 165 850 €</b>

<b>dont Contrat d'objectifs : 155 200 €</b>
<b>dont opérations V.V.V. : 10 650 €</b>
<b>Dans le cadre de la participation au projet DEMOS : 7 500 €</b>
<b>Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale - Volet Jeunesse : 258 319,91 €</b>
<b>dont ALSH : 247 614,91 €</b>
<b>dont poste coordinateur 6-16 ans : 10 705 €</b>
<b>Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale - Volet Petite Enfance : 151 592,56 €</b>

Compte tenu de la notification tardive des bonus territoire versés par la CAF, le principe de versement des subventions est adapté de la manière suivante :

- pour les dispositifs pour lesquels les acomptes déjà versés sont supérieurs au montant maximal subventionnable : les sommes versées en trop seront restituées par l'association ;
- pour les dispositifs pour lesquels un solde reste à verser : celui-ci pourra l'être à partir d'octobre 2022 après restitution des pièces administratives et des bilans d'actions par l'association ;
- si à la restitution des bilans des actions 2022 le solde réel est insuffisant pour la restitution de l'écart constaté, un précompte sera effectué sur les subventions attribuées en 2023.

Les autres dispositions de la convention d'objectifs signée restent inchangées.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions CTG à l'association Centre Social et Culturel Gérard Philippe tel que présenté ci-avant,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectif annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**